

**INSCRIPTION**  
**Vacances d'Hiver 2026**

Je soussigné(e) : .....

Demeurant à : .....

Désire inscrire l'enfant : .....

Maternel : ○

Elémentaire : ○

Cocher les semaines retenues

L M M J V

☐ Semaine du 16 Février au 20 Février à :  
(Minimum de 4 jours / semaine) ○ ○ ○ ○ ○

☐ Semaine du 23 Février au 27 Février à :  
(Minimum de 4 jours / semaine) ○ ○ ○ ○ ○

**Montant du séjour : ..... €**

Remise (2<sup>e</sup> enfant et plus) : - ..... €

**Montant après remise : ..... €**



POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUÉE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT SERA DU EN TOTALITÉ (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie ; dans ce cas, remboursement ou avoir sur présentation d'un certificat médical sous 15 jours).

**Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil** (visible sur place ou sur le site internet : [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org))

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE, PRECÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ")

Fait à : ..... Le : .....

La fiche d'inscription est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs accompagnée de la fiche de renseignements (si nouvelle inscription) et de votre règlement avant le:

**Du Mercredi 14 Janvier au 06 Février 2026**  
(Sous réserve de place disponible)

**INSCRIPTION**  
**Vacances d'Hiver 2026**

Je soussigné(e) : .....

Demeurant à : .....

Désire inscrire l'enfant : .....

Maternel : ○

Elémentaire : ○

Cocher les semaines retenues

L M M J V

☐ Semaine du 16 Février au 20 Février à :  
(Minimum de 4 jours / semaine) ○ ○ ○ ○ ○

☐ Semaine du 23 Février au 27 Février à :  
(Minimum de 4 jours / semaine) ○ ○ ○ ○ ○

**Montant du séjour : ..... €**

Remise (2<sup>e</sup> enfant et plus) : - ..... €

**Montant après remise : ..... €**



POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUÉE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT SERA DU EN TOTALITÉ (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie ; dans ce cas, remboursement ou avoir sur présentation d'un certificat médical sous 15 jours).

**Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil** (visible sur place ou sur le site internet : [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org))

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE, PRECÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ")

Fait à : ..... Le : .....

La fiche d'inscription est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs accompagnée de la fiche de renseignements (si nouvelle inscription) et de votre règlement avant le:

**Du Mercredi 14 Janvier au 06 Février 2026**  
(Sous réserve de place disponible)

# BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires).  
Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF même si vous ne recevez pas de prestations. Le calcul de votre quotient ne pourra vous être fourni que par le secrétariat des PEP 28.

**Remise : -10% pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 20% pour le 3<sup>ème</sup> enfant et plus lorsqu'ils sont présents en même temps.**

**Rappel :** Permanence tous les jeudis de 9h30 à 12h30 (sauf pendant les vacances scolaires) à Senonches à l'Accueil de loisirs : Avenue de Badouleau

| VACANCES SCOLAIRES<br>Journées avec repas et goûter |                    |                    |
|-----------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Revenus                                             | Forfait<br>5 jours | Forfait<br>4 jours |
| 0 à 1200€                                           | 30.10 €            | 24.08 €            |
| 1201 à 1600€                                        | 37.50 €            | 30.00 €            |
| 1601 à 2000€                                        | 44.65 €            | 35.72 €            |
| 2001 à 2800€                                        | 53.05 €            | 42.44 €            |
| 2801 à 3200€                                        | 60.35 €            | 48.28 €            |
| 3201 à 3600€                                        | 67.90 €            | 54.32 €            |
| 3601 à 4000€                                        | 75.15 €            | 60.12 €            |
| 4001 et + et Hors Communauté de Communes            | 82.70 €            | 66.16 €            |

# BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires).  
Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF même si vous ne recevez pas de prestations. Le calcul de votre quotient ne pourra vous être fourni que par le secrétariat des PEP 28.

**Remise : -10% pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 20% pour le 3<sup>ème</sup> enfant et plus lorsqu'ils sont présents en même temps.**

**Rappel :** Permanence tous les jeudis de 9h30 à 12h30 (sauf pendant les vacances scolaires) à Senonches à l'Accueil de loisirs : Avenue de Badouleau

| VACANCES SCOLAIRES<br>Journées avec repas et goûter |                    |                    |
|-----------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Revenus                                             | Forfait<br>5 jours | Forfait<br>4 jours |
| 0 à 1200€                                           | 30.10 €            | 24.08 €            |
| 1201 à 1600€                                        | 37.50 €            | 30.00 €            |
| 1601 à 2000€                                        | 44.65 €            | 35.72 €            |
| 2001 à 2800€                                        | 53.05 €            | 42.44 €            |
| 2801 à 3200€                                        | 60.35 €            | 48.28 €            |
| 3201 à 3600€                                        | 67.90 €            | 54.32 €            |
| 3601 à 4000€                                        | 75.15 €            | 60.12 €            |
| 4001 et + et Hors Communauté de Communes            | 82.70 €            | 66.16 €            |